
Chargé de diffusion / Chargée de diffusion

Plier tout Déplier tout

Dans un cadre budgétaire, temporel et artistique défini par les parties prenantes du projet, le·la chargé·e de diffusion assure la cession ou commercialise un ou plusieurs spectacles.

Il·elle :

- Tient à jour une base de données des diffuseurs et des lieux de diffusion en adéquation avec le projet artistique du spectacle.

- Recherche des partenaires locaux, nationaux et internationaux, publics ou privés, pour diffuser ce spectacle.

- Négocie avec les programmeurs et diffuseurs potentiels le calendrier des représentations et le prix de vente dans le cadre de la stratégie budgétaire et commerciale définie par sa hiérarchie.

- Vérifie la faisabilité technique du spectacle dans le lieu de diffusion.

- Suit le budget de diffusion et transmet à l'administrateur ou au service comptable les informations nécessaires à l'exécution du budget de diffusion.

- Analyse les résultats financiers de la diffusion d'un spectacle.

- Le cas échéant, contribue à la promotion des spectacles.

- Le cas échéant, accompagne les tournées.

- Le cas échéant, prospecte de nouveaux artistes à diffuser.

> *L'attaché·e de diffusion réalise une partie des activités de diffusion sous l'autorité d'un·e responsable.*

URL source:

<http://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/metiers-administratifs/production-diffusion/charge-diffusion-chargee-diffusion>